



Séance du 13 AVRIL 1956

Jumelage avec la Ville d'ALINGSAS (Suède)

-:-:-

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite des contacts que lui a permis sa participation au Conseil des Communes de l'Europe, il est convaincu que la paix entre les nations et leur prospérité ne dépendait pas des relations diplomatiques à l'échelon gouvernemental, mais ne pouvaient se bâtir solidement que sur des liens permanents et des échanges directs entre les ~~sp~~ populations elles-mêmes des pays européens, et cela à l'échelon le plus représentatif de ces populations que constitue la Commune. De là est née la conception du "Jumelage", qui doit régler les conditions dans lesquelles s'établiront ces liens et ces échanges entre communes de nations différentes.

En ce qui concerne MONT-de-MARSAN, Monsieur le Maire a pensé que des raisons historiques et économiques militaient en faveur de son Jumelage avec une Ville de Suède. Un Béarnais, le Maréchal de France BERNADOTTE, né à PAU, ne devint-il pas roi de Suède en 1818? Ce pays, d'autre part, a des analogies au point de vue économique avec notre région des Landes, avec son massif forestier et les industries principales qui en découlent, notamment les papèteries.

Quant au choix de la Ville susceptible de se jumeler avec Mont-de-Marsan, il a été préconisé par Monsieur James DIKSON, Délégué au Conseil de l'Europe et Député au Parlement Suédois: il s'agit de la ville d'ALINGSAS, commune de 15.000 habitants, dont le Conseil Municipal a, de son côté, par délibération en date du 28 Février 1956, décidé à l'unanimité son jumelage avec Mont-de-Marsan.

Ce jumelage pourrait être placé sous le signe de la jeunesse, sur les plans culturel, artisanal et professionnel, et comporter principalement chaque année au cours des vacances, des échanges de jeunes des deux communes. Ces relations pourraient même être étendues à la population adulte dans le domaine technique, industriel et même agricole.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé ci-dessus de son Président,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Considérant que les échanges directs entre les communes de l'Europe sont le gage d'une meilleure compréhension internationale et par conséquent, de la paix entre les nations,

Décide d'établir un jumelage avec la Ville d'ALINGSAS (Suède)

Charge M. le Maire de faire toutes les ~~demande~~ démarches utiles pour mettre au point les conditions de ce jumelage;

Vote un crédit de 50.000 frs à titre provisionnel pour les frais engagés à cette occasion.

Ce crédit sera inscrit en dépense au budget additionnel de 1956.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

BESSON.